



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2022-040**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du vendredi 1er avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 1er avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

Date d'affichage 25/03/2022

---

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Procurations : 2

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU (arrivé à 20H53), Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU.

**Étaient absents excusés** : Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Véronique BOISARD a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

## **RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE MAYENNE HABITAT**

### **Présentation de la décision**

La commune a acquis en 1992 la maison d'habitation du 2 rue de Bretagne.

Le 29 octobre 1993, il a été réalisé un bail emphytéotique de 55 ans avec Mayenne Habitat qui prendra fin en 2048.

Ce bâtiment, mis en service dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration a régulièrement connu des difficultés de relocation et des périodes de vacances prolongées. Le T4 est vacant depuis avril 2015 et le T3 depuis mars 2016.

Au regard de ces éléments et suite à notre demande de rupture du bail emphytéotique, suite à plusieurs propositions et contre-propositions sur le montant des frais de résiliation Mayenne Habitat accepte notre proposition de procéder à la résiliation à l'amiable de ce bail moyennant une indemnité d'un montant de 32500 €

Les frais de notaires seront répartis à parts égales entre la Commune et Mayenne Habitat.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition de Mayenne Habitat pour un montant de 32 500 € hors frais de notaire et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 01/04/2022

**SLO**

ID : 053-215300260-20220401-2022\_040\_01-DE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 9 voix**

**Contre : 3 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 8 juin 2021.

Le Maire, Anthony ROULLIER

